

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Réunion du Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 3 mars 2026

Procès-Verbal de la 44^{ème} séance

Date de la convocation :	28 février 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	24
Procurations :	3
Publication de la liste :	05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Jérôme FOYER, maire** ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents :

Jérôme FOYER, Maire

Mmes et Mrs Christelle CAILLEUX, Laurent QUEVEAU, Karine POULALION, Philippe MARTIN, Caroline LEGRAND, Franck COQUEREAU, Claire GASNIER, Xavier LANGHADE adjoints.

Mmes et Mrs Fabrice BERLAND, Marie PERIGOT, Jean-Claude SANTOT, Antoine GASNIER, Françoise LE GAL, Anne-Noëlle ROUSSELOT-CASSAND, Jean-Baptiste LE DEVEHAT, Elodie MARTEAU,

Mme et Mrs Odile GINESTET, Yann GUEGUAN, Delphine BAZANTE, Jean PESCHER, Fabien VETEAU, Alain JUDALET, Béranger BINET formant la majorité des membres en exercice.

Représentés :

Laurence GUIBLET donne pouvoir à Christelle CAILLEUX

Christophe FLEURY donne pouvoir à Xavier LANGHADE

Emmanuel CAPY donne pouvoir à Fabrice BERLAND

Absents ou excusés :

Fabiola GABRIEL, Mickaël MARTIN

Quorum : 24/15

Ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe MARTIN est désigné secrétaire de séance.

458 – Compte administratif 2025 programmation culturelle

Rapporteur : Caroline LEGRAND, adjointe déléguée à l'exécution budgétaire, au développement économique et à l'enfance

Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Président précédemment désigné, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. FOYER, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est invité, pour le budget programmation culturelle :

- A donner acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer conformément aux documents joints en annexe,
- A constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- A reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- A voter et à arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans les documents annexes.

PROGRAMMATION CULTURELLE			
		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			TOTAUX
	Réalisations de l'exercice	61 717.52 €	75 558.45 €
	Report de l'exercice n-1		11 263.35 €
	Résultat cumulé	61 717.52 €	86 821.80 €
	Résultat global	61 717.52 €	86 821.80 €

Considérant l'avis favorable des membres de la commission finances et développement économique du 16 février 2026,

Après la sortie de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuvent le compte administratif 2025 de la programmation culturelle
- autorisent le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

VOTE

en exercice	29	POUR	19
présents	24	CONTRE	0
procurations	3	ABSTENTION	7
		Odile GINESTET,	
		Yann GUEGUAN,	
		Delphine BAZANTE,	
		Jean PESCHER,	
		Fabien VETEAU,	
		Alain JUDALET,	
		Bérenger BINET	
pris part au vote	26	TOTAL	26